



**Bulletin d'Information**

**N° 106  
MAI 2023**

**EDITORIAL**

Chers Amis,

Le Vendredi 16 Juin prochain à 10H00, à Jauzé, près de Bonnétable, nous organisons notre Assemblée Générale.

Nous y aborderons le sujet de l'énergie solaire, et recevrons à cette occasion CER FRANCE.

Nous serons bien entendu à votre écoute pour aborder les sujets d'actualité, comme l'éolien, la taxe à l'hectare votée par la Fédération des Chasseurs de la Sarthe, etc...

Nous vous donnerons également des nouvelles de notre Fédération Nationale, qui a changé de Direction, et a décidé, sous notre impulsion, de modifier ses statuts lors de sa dernière AG, dans le but d'améliorer son efficacité.

Un déjeuner debout sera servi après la réunion en salle, puis nous irons visiter une exploitation agricole toute proche.

Nous espérons vous voir nombreux à notre AG, qui constitue un moment fort de notre vie Syndicale, au service de la défense de nos droits, et vous demandons de vous inscrire auprès de notre secrétariat.

Votre bien dévoué Président,

Pascal YVON

\* \* \*

**NOTRE BUREAU**

Président : Pascal YVON  
Vice-Présidents : Bernard BRIANT  
Hubert GUILLAIS  
Président Honoraire : Hugues du RIVAU  
Trésorier : Lionel HUBERT  
Membre : Christian de VILLARTAY

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Hervé d'ANDIGNE, M. Louis d'ANGLEVILLE, M. Patrick BADIN DE MONTJOYE,  
M. Renaud de la BOUSSINIERE, M. Gérard BRAISCHAUX, M. Bernard BRIANT,  
M. Antoine FAVIER, Mme Marguerite FEUILLY, M. Gaëtan JOUBERT,  
M. Jean LECAUDE, M. Bruno du PLESSIS, M. Thierry du RIVAU, M. Jérôme THEBAULT.

\* \* \*

**Bulletin d'Information**

N° 106  
MAI 2023

**PERMANENCES ET CONSULTATIONS**

Nos consultants enregistrent toujours un nombre important de demandes de renseignements sur des sujets très divers et **restent à la disposition des propriétaires pour les aider dans toutes les transactions et leur apporter autant que possible, les conseils nécessaires.**

\* \* \*

**NOS EXPERTS (MARDI APRES-MIDI SUR RDV)**

DROIT RURAL : *G. BRAISCHAUX, Notaire retraité, P. GUITTET, Expert Foncier*

AGRICULTURE : *B. BRIANT, Eolien, PLU : H. du RIVAU, DPU : C. de VILLARTAY*

CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) et SAFER : *B. BRIANT*

CDCEA (Com. Dép. de Consommation de l'Espace Rural) : *H. d'ANDIGNE, M. FEUILLY*

SYNDICAT FORESTIER : *P. YVON, H. du RIVAU, L. d'ANGLEVILLE, A. FAVIER*

ADE : *H. GUILLAIS, C. de VILLARTAY*

TRIBUNAL PARITAIRE : *L. HUBERT, B. BRIANT, H. GUILLAIS, P. YVON.*

\* \* \*

**INDICES DU FERMAGE**

<b><u>INDICE DE REFERENCE DES LOYERS</u></b>			<b><u>INDICE NATIONAL DES FERMAGES 2022</u></b>
<b><u>(IRL)</u></b>			
4 <sup>ème</sup> Trim. 2022	137,26	+ 0,72 %	Par arrêté ministériel du 13 juillet 2022, l'indice national des fermages 2022 s'établit à <b>110,26</b> (106,48 en 2021), ce qui traduit une variation de + 3,55 % entre 2021 et 2022
3 <sup>ème</sup> Trim. 2022	136,27	+ 3,94 %	
2 <sup>ème</sup> Trim. 2022	135,84	+ 3,60 %	
1 <sup>er</sup> Trim. 2022	133,93	+ 2,48 %	
4 <sup>ème</sup> Trim. 2021	132,62	+ 1,61 %	
3 <sup>ème</sup> Trim. 2021	131,67	+ 0,83 %	
			<b><u>SMIC au 1<sup>er</sup> MAI 2023</u></b> Smic horaire brut : <b>11,52 €.</b> Smic mensuel brut (base 35 heures) <b>1 747,20 €</b>

\* \* \*

**FEDERATION DE LA CHASSE**

L'Assemblée générale de la FEDERATION DE LA CHASSE de la SARTHE s'est déroulée le 29 avril dernier.

Il a été procédé au vote pour une taxe appelée : « contribution territoriale » instaurée pour les indemnités de dégâts aux agriculteurs (à ne pas confondre avec la **contribution économique territoriale** (CET) qui est un impôt local instauré par la loi de finances pour 2010 qui a remplacé en France la taxe professionnelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Malgré nos démarches auprès de la Fédération de la Chasse et auprès des instances officielles, le vote a entériné cette taxe qui va comprendre : une part fixe (0,71 €/ha de bois, 0,24 €/ha de terre) et une part variable déterminée en fonction de la zone définie par la Fédération de la Chasse (Secteurs 1 à 32, part qui peut varier de 0 à 1,42 €/ha pour les bois et de 0 à 0,47 €/ha pour les terres).



## Bulletin d'Information

N° 106  
MAI 2023

Concernant les subventions attendues, elles sont conditionnées à une boîte à outils qui devra être validée par le Préfet pour un objectif de diminution de 30 % à 50 % des dégâts occasionnés.

\* \* \*

### **SDPPR 72 : ASSEMBLEE GENERALE**

Après les « années Covid », nous allons pouvoir à nouveau organiser notre Assemblée Générale Annuelle (Exercices 2021 et 2022) qui se tiendra le :

**VENDREDI 16 JUIN 2023 à 10 H 00 – Salle des Fêtes de JAUZE (72)**

Une intervention de CERFRANCE sur le thème « *Les projets photovoltaïques : entre essor des énergies renouvelables et contraintes du droit rural* » est prévue après le déroulement classique de l'assemblée générale. Cette matinée sera suivie d'un repas (une participation de 23 € est demandée) avant de poursuivre notre journée par la visite d'une exploitation agricole où chacun pourra, s'il le souhaite, se procurer les produits artisanaux fabriqués sur place.

A toutes fins utiles, nous joignons à ce bulletin, la convocation et le coupon-réponse à cette journée qui doit être retourné au SDPPR 72 **avant le 8 juin 2023 pour une bonne organisation.**

\* \* \*

### **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Votre cotisation syndicale comprend une Assurance Responsabilité Civile, qui vous couvre en cas de sinistre si votre responsabilité personnelle est engagée.

Voici quelques éléments de rappel :

Cette assurance est essentielle car elle permet de couvrir les personnes et propriétaires contre les dommages, corporels ou matériels, qu'ils pourraient causer à autrui. Elle permet de prendre en charge financièrement les dégâts dont les personnes pourraient être redevables.

La garantie est accordée sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur.
- Être à jour de sa cotisation le jour du sinistre.
- Déclarer la totalité de la superficie de ses terres agricoles, bois et étendus d'eau.
- Maintien en bon état d'entretien du terrain assuré.
- **Visite annuelle des terrains assurés bordant les voies routières nationales et ferroviaires** – la Compagnie se réserve le droit de demander des photos datées justifiant de la visite. En cas de non présentation, l'indemnité en cas de sinistre sera réduite de 50 %.
- La superficie cumulée des carrières à ciel ouvert n'excède pas 5000 m<sup>2</sup>.

\* \* \*

**SOLIDARITE PAYSANS 72 : UNE ASSOCIATION A CONNAITRE**



**SOLIDARITE PAYSANS**, réseau d'entraide national d'une 50aine d'associations départementales, est présent en Sarthe depuis 1989.

L'association intervient toujours en binôme (salarié/bénévole) uniquement sur appel de l'agriculteur en difficultés. Depuis sa création, l'association a accompagné environ 550 familles sarthoises, avec l'appui d'une dizaine de bénévoles répartie sur toute la Sarthe. Ils reçoivent une 30aine de nouveaux appels par an.

Solidarité Paysans accompagne les agriculteurs dans la globalité de leurs difficultés : économiques, sociales, juridiques. L'équipe est formée à l'écoute, à la prévention du suicide mais également aux procédures juridiques (redressement juridique, liquidation...) car elle intervient au Tribunal lors de certains accompagnements et des juristes nous soutiennent au niveau national.

Le travail se fait en partenariat avec la MSA, les mandataires ou le CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) pour les questions techniques.

Des bénévoles sont recherchés dans différentes missions allant de l'accompagnement à la prise en charge de la communication.

Actuellement une expo est organisée au pavillon du parc Monod qui finalise le projet Terre/mer : 8 femmes agricultrices de 30 à 65 ans se sont engagées dans un dépassement de soi autour de 3 ateliers : écriture d'un recueil, expression scénique et sculpture. La représentation théâtrale aura lieu le 27/05 à 20h30 au Scarron. Venez nombreux !



\* \* \*